

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL1006

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 27 BIS

À la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer au mot : « communes », les mots : « zones ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.